



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau élections et réglementation

Tél : 05 61 02 10 39

Courriel : pref-reglementation@ariego.gouv.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

SERVICE DE PRESSE EN LIGNE

Liste des départements dans lesquels l'habilitation est demandée (joindre une copie des formulaires adressés aux autres préfectures) :

.....
.....
.....

I. – Formulaire de demande d'inscription d'un service de presse en ligne (SPEL) sur la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales

– Raison sociale de l'entreprise éditrice :

– Titre du service de presse en ligne :

– Identité du directeur de la publication (NOM Prénom) :

– Coordonnées de la personne en charge du dossier (courriel et téléphone) :

– Adresse complète du siège social de l'entreprise éditrice :

– Numéro d'inscription à la CPPAP accompagné de l'attestation de la CPPAP :

• **Option 1** : Justifier d'une diffusion payante par abonnements (données moyennes sur les 6 meilleurs mois de l'année 2023, au choix de l'éditeur)

– Vente effective dans le département (nombre d'abonnements):

• **Option 2** : Justifier de la fréquentation du SPEL (données moyennes sur sur les 6 meilleurs mois de l'année 2023, au choix de l'éditeur)

– Nombre de visites hebdomadaires en provenance de la région :

– Répartition du nombre de visites hebdomadaires en provenance de la région entre chaque département de la région (renseigner le tableau ci-dessous ; la somme des visites hebdomadaires par département doit être égale au nombre de visites hebdomadaires en provenance de la région) :

Les données doivent être certifiées, aux choix de l'éditeur, soit par un organisme offrant la garantie de moyens d'investigation suffisants et notoirement reconnus comme tels, soit par un expert comptable ou un commissaire aux comptes.

II. – Attestation sur l'honneur

Je, soussigné(e) (NOM Prénom), directeur(trice) de la publication de presse (Titre du SPEL) déclare sur l'honneur m'engager à publier les annonces légales conformément aux dispositions prévues par la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 et ses textes d'application :

- Décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
- Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Cet engagement comprend en particulier :

- Le respect du prix fixé, dans chaque département, par l'arrêté du 21 décembre 2012 susvisé ;
- Le respect des règles de présentation des annonces fixées par ce même arrêté du 21 décembre 2012 ;
- La mise en ligne sur la base de données ACTULEGALES des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce, en application de l'article 1er du décret du 28 décembre 2012 susvisé.

Je m'engage également à porter à la connaissance de la préfecture du département d'habilitation tout changement intervenant en cours d'année (numéro d'inscription à la CPPAP, changement de contenu éditorial ou de périodicité, changement de siège social, rachat du titre ou regroupement de plusieurs titres, baisse importante de la diffusion, etc.).

En outre, je déclare être informé que :

Toute infraction aux dispositions de la loi du 4 janvier 1955 précitée et à celles des arrêtés pris pour son application est punie d'une amende de 9 000 euros. Le préfet pourra prononcer la radiation de la liste pour une période de trois à douze mois. En cas de récidive, la radiation de la liste pourra être définitive (article 4 de la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (article 441-6 du code pénal).

Fait à :

Le :

Signature du directeur du SPEL précédée de la mention « **Lu et approuvé** »